

DOCUMENTATION

Fonctionnelle
&
Technique

La DEB **Déclaration d'Echanges de Biens**

SOMMAIRE

1. Paramétrages.....	3
1.1 Articles	3
1.2 Clients	5
1.3 Fournisseurs	7
1.4 Type de document Gescom	8
1.5 Type de ligne Gescom	9
1.6 Type de ligne Achats.....	10
1.7 DSD (ne concerne que les expéditions)	11
1.7.1 ECB93000	11
1.7.2 ECB93001	12
1.8 Echange de Biens intracommunautaires	15
1.8.1 Opérateurs.....	15
1.8.2 Frais de transport	17
1.8.3 Code régimes de taxes.....	19
2. Extraction.....	21
2.1 Extraction des ventes	21
2.2 Extraction des achats	22
2.3 Saisies exceptionnelles des données	23
2.4 Gestions des périodes clôturées	25
2.5 Suppression de lignes d'une période non clôturée	25
3. Editions	26
4. Importation vers IDEP	26
5. Annexes	30
5.1 Les centres de collecte (CISD)	30
5.2 Les régimes de taxe	30
5.2.1 A l'introduction	30
5.2.2 A l'expédition	31
5.3 Document "CERFA"	33
5.4 Format des données pour importation vers IDEP/ProDou@ne.....	34
5.4.1 Premier enregistrement	34
5.4.2 Enregistrements détails	35

La DEB - Déclaration d'Echanges de Biens

La déclaration d'échanges de biens sert à retracer les flux physiques de marchandises à l'intérieur de la Communauté Européenne

1. PARAMETRAGES

1.1 Articles

Dans cet écran Comptabilité (F17) de la fiche article :

XARTDEC 1
Gestion des Articles Ecran Comptabilité/Coûts
30/05/02

MODIFICATION

Article : 00000000EAU01

Désignation : BRULEUR 001

	ACHATS	VENTES	
Fam Comptable :	Famille achat	PRD	Ventes de produit
Code T.V.A. : 2	TVA taux normal	2	TVA taux normal
Centre Frais :			
Nature Analyt.:			

Nom. Douanière:

Unité Hors Kg :

V. Stat Expéd.:

Valid. Service: 1 Oui

Masse Nette : Kg

Coeff.Transf: 1,0000000000

V. Stat Introd.:

Créé le 3/05/2001 / EAU
Màj le 6/08/2001 / SVU
F10 Action

F20 Txt Comm.
F21 Txt à Impr.
F8 Transfert
F24 Touches +

Nom. Douanière :

La nomenclature utilisée dans les échanges intracommunautaires est la nomenclature combinée (NC) à 8 chiffres, commune aux 15 Etats de la Communauté européenne.

Les 6 premiers caractères sont ceux du Système Harmonisé (convention signée par plus de 80 Etats). Les deux derniers caractères répondent aux besoins propres à la Communauté européenne.

Pour les pays hors CE, la nomenclature est sur 13 positions, 12 numériques et un alpha (lettre correspondant au pays).

Par F4, accès à la table LND pour saisie des nomenclatures

02 Table **LND** Nomenclature douanière
FREURCS3
EAY

Sélectionnez une ligne ou tapez un code :

S	Code paramètre	Libellé	Utilisateur	Date	A
..	39171010	Boyau artificiel en protéine	EAY	21/06/02	
..	39171090	Boyau artificiel en mat. plast	EAY	21/06/02	
..	39172100	Tube en polymère de l'éthylène	EAY	21/06/02	
..	39172200	Tube en polymère du propylène	EAY	21/06/02	
..	39172300	Tube en polymère chlor. vinyle	EAY	21/06/02	
..	39172900	Tube polymère autre mat. plast	EAY	21/06/02	
..	39241000	Vaisselle en mat. plastique	EAY	21/06/02	
..	620311000000K	Costume de laine ou poils fins	EAY	21/06/02	
..	620312000000B	Costume de fibres synthétiques	EAY	21/06/02	
..	76041010	Barre en aluminium non allié	EAY	21/06/02	
..	76041090	Profilé en aluminium non allié	EAY	21/06/02	
..	76042100	Profilé creux en alliage alu	EAY	21/06/02	
..	76052100	Fil en alliage d'aluminium	EAY	21/06/02	
..	76082010	Tube et tuyau en alliage alu	EAY	21/06/02	
..	85011010	Moteur synchrone < 37,5 W	EAY	21/06/02	
..	85012010	Moteur universel < 150 kW	EAY	21/06/02	+

F6 Positionnement
F10 1 ligne/n lignes
F5 Visualisation

Pagination avant/arrière pour visualiser
F24 Autres fonct.

La masse nette :

C'est la masse de la marchandise dépouillée de tous ses emballages (cartons, boîtes, flacons, bouteilles notamment), mais y compris, le cas échéant, le liquide et les autres agents conservateurs qui l'accompagnent.

La masse nette doit être exprimée en kilogrammes, sans décimale ; les mentions kg ou gr sont à proscrire. L'arrondissement des quantités se fait à l'unité du kilogramme la plus proche.

Il en résulte que les quantités inférieures à 500 g seront codifiées 0 (zéro), celles comprises entre 500 g et 1 499 g seront codifiées 1 (un)...

Unité hors kg :

Ce sont les unités de mesure autres que le kilogramme, Les unités supplémentaires ne doivent pas comporter de décimale ni d'indication des unités. L'arrondissement des quantités se fait à l'unité la plus proche, sauf pour les unités supplémentaires comprises entre 0 et 1 qui sont toujours codifiées 1.

Coeff. de transformation :

Pour transformer l'unité supplémentaire en kg, unité suppl. = kg x coeff.

Valeur statistique d'expédition :

Elle comprend la valeur fiscale + ou - les frais accessoires (transport et assurance) se rapportant à la partie du trajet qui se situe sur le territoire statistique national

Valeur statistique d'introduction :

Elle comprend la valeur fiscale + ou - les frais accessoires (transport et assurance) se rapportant à la partie du trajet jusqu'au territoire statistique national.

La valeur statistique saisie dans la fiche article est une valeur moyenne constatée dans l'entreprise, le fait de ne pas la saisir revient à la calculer dans chaque ligne (expédition ou introduction), voir le calcul des frais de transport (1.8.2).

Cette information doit toujours être indiquée par les opérateurs de niveau d'obligation 1.

Elle ne doit pas être mentionnée pour les régimes 25, 26, et 31 quel que soit le niveau d'obligation de l'opérateur

1.2 Clients

```

GCLISUI 1 Saisie du client                                FREURCS3
31/05/02  n° 00000EAU AUVRAY                                EAY
Connexion de modules Client                                MODIFICATION
ACOMPTE
Acompte sur commande..... 0 Sans acompte
Pourcentage d'acompte..... % Edition facture d'acompte: 0 Non
Compte auxiliaire d'acomptes:
ENCOURS/RISQUE CLIENT
Encours géré..... 1 Oui
Client encours..... 00010043 AUVRAY
RISTOURNES DE FIN D'ANNEE
Gestion ristourne..... 0 Non
Génération document..... 0 Non
Client ristourné..... 00000EAU AUVRAY
ECHANGES DE BIENS
Code export..... 1 C.E.E.
N° identification TVA..... FR153087635120
Mode Transport fiscal..... 3 Route
Condition livraison 1..... CIF Coût assurance et fret
Condition livraison 2..... 1 Dans état membre

Créé le 13/07/2001 / EAU  Mâj le 21/05/2002 / EAY  F10 Action
F20 Txt Comm. F21 Txt à Impr. F22 Autres textes  F8 Transfert F24 Touches +
  
```

Dans l'écran GCLISUI 1, il faut renseigner les zones de la partie "Echanges de biens"

Code Export : par F4, accès à la table EXP

N° Ident. TVA : fourni par le client

Mode de transport fiscal : par F4, accès à la table ¶TF, à ne pas modifier

Table 11TF Mode transport fiscal

Indiquez vos options, faites ENTREE

2=modifier 5=visu 6=positionner 8=transfert

0 Code Libellé C=Couleur

1	Maritime
2	Chemin de fer
3	Route
4	Air
5	Envois postaux
7	Installations de transport fix
8	Navigation intérieure
9	Propulsion propre

F2=Affichage étendu F8=Transfert F24=Touche

Installation de transport fixe = oléoduc, ...

Propulsion propre = mode de transport d'un bien acheminé par ses propres moyens (vente d'un camion, ...)

Conditions de livraison 1 : par F4, accès à la table 11L1, spécifient les obligations respectives du vendeur et de l'acheteur, conformément aux incoterms de la Chambre de Commerce Internationale. Elles sont codifiées par 4 caractères, 3 alpha (11L1) + 1 numérique (11L2 ; 1 pour la France et 2 pour les autres pays membres)

ZAPLGES 02 Table 11L1 Condition livraison fiscale FREURCS3

EAY

Sélectionnez une ligne ou tapez un code : _

S	Code paramètre	Libellé	Utilisateur	Date	A
..	CFR	Coût et Frêt	EAY	31/05/02	
..	CIF	Coût, Assurance et Frêt	EAY	31/05/02	
..	CIP	Port payé ass. comprise jusqu'à	EAY	31/05/02	
..	CPT	Port payé jusqu'à ...	PK	14/09/94	
..	DAF	Rendu frontière	PK	14/09/94	
..	DDP	Rendu droits acquittés	PK	14/09/94	
..	DDU	Rendu droits non acquittés	PK	14/09/94	
..	DEQ	Rendu à quai	PK	14/09/94	
..	DES	Rendu ex ship	EAY	31/05/02	
..	EXW	A l'usine	PK	14/09/94	
..	FAS	Franco le long du navire	PK	14/09/94	
..	FCA	Franco transporteur	PK	14/09/94	
..	FOA	Franco bord-aéroport désigné	BGR	19/08/97	
..	FOB	Franco bord	PK	14/09/94	
..	FOR	Franco wagon-Pt départ désigné	BGR	19/08/97	

F6 Positionnement F10 1ligne/n lignes F8 Transfert F5 Visualisation

Pagination avant/arrière pour visualiser F24 Autres fonct.

Conditions de livraison 2 : par F4, accès à la table ¶L2, sert à codifier la zone numérique de l'incoterm

```

Table ¶L2 Condition livraison fiscale

Indiquez vos options, faites ENTREE
2=modifier 5=visu 6=positionner 8=transfert
0 Code      Libellé    C=Couleur

1          Dans état membre (France)
2          Dans un autre état membre
3          En dehors CEE

F2=Affichage étendu F8=Transfert F24=Touche

```

Les conditions de livraison s'entendent départ de la marchandise

1.3 Fournisseurs

```

AFOURNI 4 Saisie du fournisseur                                FREURCS3
31/05/02                                00002001                                EAY
VISUALISATION

FOURNISSEUR EAU
68800  FRIBOURG                                D  Deutschland

Données relatives à la déclaration des échanges de biens

Code import.....: 1  C.E.E

N° Identification T.V.A : DE123456789012

Mode de transport fiscal: 3  Route

Condit° de livraison 1..: EXW A l'usine
Condit° de livraison 2..: 1  Dans état membre (France)

Créé le 9/07/2001 / EAU  Màj le 31/05/2002 / EAY  F10 Action
F20 Txt Comm. F21 Txt à Impr.  F24 Touches +

```

Dans l'écran AFOURNI 4, par F13, on accède aux zones à renseigner, elles sont identiques à celles de la fiche client. Le n° de TVA doit être fourni par le fournisseur.

La table CIM est équivalente à la table EXP :

Table CIM Code Import TVA 93		
Indiquez vos options, faites ENTREE		
2=modifier 5=visu 6=positionner 8=transfert		
0 Code	Libellé	C=Couleur
0	Hors C.E.E	
1	C.E.E	
2	National	

F2=Affichage étendu F8=Transfert F24=Touche

1.4 Type de document Gescom

Dans le menu des paramètres de Gestion Commerciale, Saisie des types de documents, la zone "Echange de bien possible" doit être renseignée : 0 ou 1

Le fait générateur étant un mouvement de stock, seuls les documents produisant un mouvement de stock sont concernés : CO, BL, FA, AQ

Toutefois, les documents de régularisation de valeur fiscale, FV et AV, pour des montants > 8000 € peuvent faire l'objet de déclaration de régularisation.

GTDOSAI 2 31/05/02	Saisie des Types de Document CO	FREURCS3 EAY
		MODIFICATION
Accès obligatoire pied doc.....	1	Pied obligatoire
Titre sur A.R.C.....	0	ACCUSE DE RECEPTION
Titre sur B.P.....	3	BON DE PREPARATION
Titre sur B.L.....	5	BULLETIN DE LIVRAISON
Titre sur Facture.....	1	F A C T U R E
Signe du document.....	1	
Flag Gestion Encours.....	1	Oui
Flag Gestion Acomptes.....	1	Oui
Flag Document Acompte.....	0	Non
Flag Gestion du colisage.....	1	Oui
Flag Mise à jour BONPRE.....	1	Oui
Facture transporteur possible..	1	Oui
Echange de bien possible.....	1	Oui (Si Facturé)
Possible pour bord. Transp.....	1	Oui
Fréquence de facturation.....		
Autorisé si prospect.....	1	Oui
Créé le 17/10/1994 / RD		Màj le 28/05/2002 / EB
		F10 Action
		F24 Touches +

1.5 Type de ligne Gescom

Par F9, on accède aux lignes de documents. Il faut créer autant de lignes (par document) qu'il y a de cas de transactions possibles dans l'entreprise et renseigner la "Nature de transaction ECB9" : par F4, on accède à la table ¶¶NT

Ex. : pour une vente d'un bien, ligne S de CO : code 11
 pour un envoi d'un travail à façon, ligne F de CO : code 41

GTLISAI 1		Saisie des types de lignes document		FREURCS3	
31/05/02		CO S		EAY	
				MODIFICATION	
Libellé du type de ligne..... STANDARD					
Effet sur stock virtuel..... 1 Oui					
Effet sur stock réel..... 1 Oui					
Effet sur stock réservé..... 1 Oui					
Type de mouvement stock..... SGC Sortie Commerciale (Ventes)					
Mouvement réintégration..... 9GC Réintégration sur SGC					
Type gestion stock (Transfert):					
Positionnement auto. QAPR..... 2 Oui systématiquement					
Signe de la ligne document.... 1					
Intervention sur stat valeur.. 1 Oui					
Intervention sur stat qtés.... 1 Oui					
Valorisation ligne document... 1 Oui					
Accès en visu uniquement..... 0 Non					
Nature transaction ECB9..... 11 Achat vente ferme					
Ligne commissionnable..... Oui					
Ligne ristournable..... Oui					
Créé le 19/10/1994 / RD Màj le 28/05/2002 / EB					
F8 Transfert				F10 Action	
				F24 Touches +	

1.6 Type de ligne Achats

Dans Base de données, Définitions des types de documents, Saisie des types documents et F9 pour accès aux lignes :

```

APAATCL  2 Saisie des types de ligne document                                FREURCS3
31/05/02                                                                    EAY
Code.....: CF / S Libellé.....: Cde standard
MODIFICATION

Extract° ECB93 possible 1      Oui
Nature de transaction.. 11    Achat vente ferme
Régime de taxe..... 11      Introduction définitive
Relance possible..... 1      Oui
Echéances mult. possib. 0      Non
Sous-traitance possible 1      Oui
Contrôle possible..... 1      Oui
Liste de prd. possible. 1      Oui
Cadencement possible... 1      Oui

Ligne en transit..... 0      Non
Mvt entrée transit.....
Mvt sortie transit.....
Dépôt de transit.....

Palettisation.....
Créé le 23/09/1994 / PB      Màj le 17/04/2002 / PFA
F8 Transfert                F10 Action
                             F24 Touches +
  
```

Extraction ECB9 possible = 1, si l'on veut que le document génère une ligne de DEB

Nature des transactions, par F4 on accède à la table ¶¶NT (idem Gescom)

Régime de taxes : à l'introduction, il n'existe que 2 régimes pour la DEB :

Régime 11 : Introductions définitives de biens soumises à la TVA

Régime 19 : Autres introductions de biens à façonner ou réparer, acquisitions de biens en franchise ou exonérées de TVA.

1.7 DSD (ne concerne que les expéditions)

1.7.1 ECB93000

S'il y a utilisation des frais de transport, ceux-ci ne sont utilisés qu'à des fins de calcul de la valeur statistique, ils sont indépendants du module "frais de transport" en Gescom, et des frais de transport saisis dans les lignes Achats.

```

XDPGDSD 1      Saisie des Définitions de Super Dossiers                FREURCS3
31/05/02 Super Dossier.....: 01V4                                EAY
      Application.....: XXX
Module.....: ECB93000 Echanges de biens 93 Général MODIFICATION
Définition Poste      Valeur      Libellé
Utilisation Frais transport...: XEFTSAI      Saisie des valeurs statistique
Edition des totaux.....: 1      Oui
Edition avec habillage Laser.: 0      Non
Longueur de la nomenclature...: 13
Edition Mention CERFA.....: 1      Oui
Edition des traits      1      Oui
Montants en EURO sur disquette 0      Non
Type Taux de Devise Douanier      Taux standard
  
```

```

Créé le 16/02/1999 / PFA      Màj le 30/05/2002 / MBR      F10 Action
F5 Contrôle F20 Txt Comm. F21 Txt à Impr.      F23 Suppression F24 Touches +
  
```

Utilisation des frais de transport : si, à des fins de calcul de la valeur statistique, on calcule des frais de transport, le programme est "XEFTSAI".

Si pas de frais, il faut saisir " ***** "

Editions des totaux : en bas de page de la déclaration, possibilité d'avoir ou non le total par colonne

Edition avec habillage laser : pour une édition sur fond de page possibilité ou non d'éditer les libellés d'entête de déclaration

Longueur de la nomenclature : 8 ou 13, non contrôlée

Edition mention Cerfa :

Edition des traits : les traits des colonnes

Montant en euro sur disquette : plus utilisé

Type de taux de devise douanier : par F4, on accède à la table mode de gestion de devise TDV.

Table TDV Table mode gestion devise

Indiquez vos options, faites ENTREE

2=modifier 5=visu 6=positionner 8=transfert

0 Code	Libellé	C=Couleur
	Taux standard	
EB	Taux pour Echanges de Biens	
01	Devise pour ACHA	
02	Devise pour VENT	
05	Taux pour écarts de conversion	
06	Taux pour recalcul du budget	

IBA

F2=Affichage étendu F8=Transfert F24=Touche

__ : taux standard est le taux utilisé dans les documents commerciaux en ventes ou achats

EB : permet de définir un taux moyen mensuel pour la DEB, peut être utilisé pour les devises "out" de pays de la CE. Le taux est saisi dans la gestion des taux de devises "CDVTSAL" ; et non plus dans la table DEV, zone :

Déclaration des échanges de biens C.E.E.: 0 (1=oui/0=non)

Taux devise douanier moyen mensuel :

01 : permet d'utiliser le taux des achats, si les achats utilisent un taux spécifique différent du taux standard

02 : permet d'utiliser le taux de la gescom, si la gescom utilise un taux spécifique différent du taux standard

1.7.2 ECB93001

XDPGDSD 1 Saisie des Définitions de Super Dossiers FREURCS3

31/05/02 Super Dossier..... 01V4 EAY

Application..... XXX

Module..... ECB93001 Echanges de biens 93 MODIFICATION

Définition Poste	Valeur	Libellé	
ECB93/Utilisation Mode expéd.:	1	Oui	✗
ECB93/Utilisation NCLI/ADLI	0	Non	
ECB93/Utilisation ARSG	0	Non	
ECB93/Utilisation NART	0	Non	
ECB93/Utilisation NODO	1	Oui	✗
ECB93/Utilisation CPFR	0	Non	
ECB93/Utilisation VSTR	1	Oui	✗
ECB93/Utilisation Notion Ville	0	Non	

Créé le 16/02/1999 / PFA Màj le 30/05/2002 / MBR F10 Action

F5 Contrôle F20 Txt Comm. F21 Txt à Impr. F23 Suppression F24 Touches +

Ces différentes zones vont permettre de paramétrer le regroupement des frais de transport (selon DSD précédent) :

Utilisation Mode expéd. : 0/1

Utilisation NCLI/ADLI : regroupement par n° de client avec ou sans adresse de livraison

Utilisation ARSG : regroupement par segment article et/ou n° d'article, ne peut pas être cumulé avec la nomenclature douanière

Utilisation NART : idem ARSG

Utilisation NODO : regroupement par nomenclature douanière, ne peut être cumulé avec le segment ou le n° d'article

Utilisation CPFR : sert à calculer la valeur statistique par un coefficient de frais de port, en Ventes : $VSTA = MNLF \text{ (valeur fiscale)} \times \text{coef}$; en Achats : $VSAA = MCLF \times \text{coef}$.

Utilisation VSTR : sert à calculer la valeur statistique par addition d'un montant fixe, la valeur statistique de port unitaire, en Ventes : $VSTA = MNLF + \text{ou} - \text{valeur transport}$

Utilisation Notion Ville : **non utilisé**

Le DSD précédent donne l'écran de saisie suivant :

XEFTSAI 12/06/02	Saisie des frais de transports Echanges de biens	FREURCS3 EAY
Dossier traité 01V4 Dossier STANDARD V4 Compta V4		
Accès direct à un enregistrement		
Code société.....	01	
Code établissement.....	01	Entrée Modification
Numero de dossier.....	01V4	F5 Visualisation
Type flux.....	..	
Code dépôt.....		
Mode de transport.....		
Code pays.....		
Nomenclature douanière...:		
Date effet.....		Plage quantitative.:
Visualisation liste		
Critères de visualisation		
F13 Par soc/etab./doss./flux...		

Le paramétrage différent du DSD,

XDPGDS 1 Saisie des Définitions de Super Dossiers		FREURCS3	
13/06/02 Super Dossier..... 01V4		EAY	
Application..... XXX			
Module..... ECB93001 Echanges de biens 93		MODIFICATION	
Définition Poste	Valeur	Libellé	
ECB93/Utilisation Mode expéd.:	1	Oui	✗
ECB93/Utilisation NCLI/ADLI	1	Oui	✗
ECB93/Utilisation ARSG	1	Oui	✗
ECB93/Utilisation NART	0	Non	
ECB93/Utilisation NODO	0	Non	
ECB93/Utilisation CPFR	1	Oui	✗
ECB93/Utilisation VSTR	0	Non	
ECB93/Utilisation Notion Ville	0	Non	

donne la configuration suivante :

XEFTSAI Saisie des frais de transports Echanges de biens		FREURCS3	
13/06/02		EAY	
Dossier traité 01V4 Dossier STANDARD V4 Compta V4			
Accès direct à un enregistrement			
Code société.....	01	Entrée	Modification
Code établissement.....	01	F5	Visualisation
Numero de dossier.....	01V4		
Type flux.....			
Code dépôt.....			
Mode de transport.....			
Code pays.....			
Code client/adresse livr.:	/		
Segment Article.....			
Article.....			
Date effet.....		Plage quantitative.:	
Visualisation liste			
Critères de visualisation			
F13 Par soc/etab./doss./flux...			

1.8 Echange de Biens intracommunautaires

1.8.1 Opérateurs

XOPRSAI 13/06/02	Saisie des opérateurs d'échange de biens	FREURCS3 EAY
Dossier traité 01V4 Dossier STANDARD V4 Compta V4		
Accès direct à un enregistrement		
Société.....: 01		
Etablissement.....: 01		
Numéro dossier.....: 01V4		
Numéro client.....:		
Entrée Création/modification		
F5 Visualisation		
Visualisation liste		
Critères de visualisation		
F13 Par Société/Etablissement/Dossier		

Ces informations sont initialisées par les données saisies dans le dossier (call ZDOSSAIC)

Le n° de client sert si l'on fait une déclaration pour un tiers.

Faire "Entrer" pour atteindre le détail :

Ecran 1

```

XOPRSAI 1 Saisie des opérateurs d'échanges de biens          FREURCS3
13/06/02                                                    EAY

Société.....: 01      Etablissement.....: 01
N° dossier.....: 01V4  Client.....:

MODIFICATION

Raison sociale.....: EUREKA SOLUTIONS
Adresse.....: 52 RUE DE DORNACH

Boîte postale.....:
Code postal / Ville.....: 68120 / PFASTATT
Pays.....: F France

Centre collecteur.....: E CISD METZ

Niveau obligation introduction.....: 1 Niveau 1
Niveau obligation expédition.....: 1 Niveau 1
Niveau agrément commissaire en douane.....:
Identification T.V.A.....: FR133232132233
Créé le 31/03/1999 / FTU      Màj le 30/05/2002 / MBR
F10 Action
F24 Touches +
  
```

Le centre collecteur dépend du siège social de l'entreprise (voir liste annexe 1).

Niveau d'obligation : Pour chacun des deux flux (introduction et expédition), les seuils se réfèrent au total des introductions ou des expéditions annuelles et ne s'appliquent en aucun cas opération par opération (cadre C)

INTRODUCTION	NIVEAU D'OBLIGATION	EXPEDITION
déclaration détaillée	1	déclaration détaillée
2 300 000 €		 2 300 000 €
déclaration détaillée	2	déclaration détaillée
230 000 €	...seuil de simplification...	 460 000 €
déclaration simplifiée	3	déclaration simplifiée
100 000 €	seuil d'assimilation....	 100 000 €
pas de déclaration	4	déclaration simplifiée
		données limitées à fournir

Niveau d'agrément commissaire en douane : Le commissaire en douane fait les déclarations DEB pour le compte de ses clients, il reçoit un n° d'agrément par le service des douanes

Ecran 2

XOPRSAI 2 Saisie des opérateurs d'échanges de biens		FREURCS3
13/06/02		EAY
Société.....: 01 Etablissement.....: 01		
N° dossier.....: 01V4 Client.....:		
		MODIFICATION
N° SIRET.....: 12345678963214		
N° de déclaration.....: 000001		
Responsable déclaration.....: AZETY		
Nom interlocuteur.....: MR DUPONT		
Téléphone.....: 45646546		
Télécopie.....: 64654656		
Créé le 31/03/1999 / FTU		Màj le 30/05/2002 / MBR
		F10 Action
		F24 Touches +

N° de déclaration : compteur incrémenté, zone non modifiable

Responsable de la déclaration : l'identification du redevable est obligatoire et doit toujours être indiquée sur la déclaration (cadre D)

1.8.2 Frais de transport

XEFTSAI Saisie des frais de transports Echanges de biens		FREURCS3
13/06/02		EAY
Dossier traité 01V4 Dossier STANDARD V4 Compta V4		
Accès direct à un enregistrement		
Code société.....: 01	Entrée Modification	
Code établissement.....: 01	F5 Visualisation	
Numero de dossier.....: 01V4		
Type flux.....:		
Code dépôt.....:		
Code pays.....:		
Nomenclature douanière...	Plage quantitative..	
Date effet.....	Visualisation liste	
Critères de visualisation		
F13 Par soc/etab./doss./flux...		

Type de flux : E = Expédition, départ de marchandise communautaire à destination d'autre état membre

I = Introduction, arrivée de marchandise communautaire sur le territoire national

Code dépôt : Pour chaque dépôt, dont l'adresse est différente, les frais de transport sont différents

Code pays : Pour chaque pays, les frais de transport sont différents

Exemple : à l'expédition : une société établie en France expédie un bien à un client allemand pour un montant de 15 000 €. Les conditions de livraison s'entendent CIP 2 (frais de transport et d'assurance inclus jusqu'au lieu de destination du bien à Hambourg). La valeur facture est répartie comme suit : valeur des biens 14 000 € et frais de transport et assurance 1 000 €. Pour ce type de contrat de transport, la valeur statistique est inférieure à la valeur fiscale. Si le transport sur le territoire français est estimé à 500 €, la valeur statistique est alors égale à 14 500 €.

Nomenclature douanière : à saisir

Date d'effet : date à partir de laquelle s'applique les frais de transport définis

Plage quantitative : quantité à partir de laquelle s'applique les frais de transport définis

XEFTSAI 1 13/06/02	Saisie des montants port/transporteur	FREURCS3 EAY
Société.....: 01	Société 01	
Etablissement.....: 01	Etablissement 01	
Numero de dossier.....: 01V4		
Flux.....: E	Expédition	
Depot.....: 0101	USINE PRINCIPALE	
Pays.....:		
Nomenclature douanière.....:		
Date effet.....: 1/01/2001		
Plage quantitative.....: 10,000		
Valeur statistique port unit: _ 40,00	MODIFICATION	
Créé le 13/06/2002 / EAY	Màj le 13/06/2002 / EAY	F10 Action
		F24 Touches +

1.8.3 Code régimes de taxes

En Achats le code régime de taxe est saisi dans le type de ligne de document.

Données de base achat

TDA Définitions des types de document achats

Type de document.....: CF -> "E"

F9 Types de ligne associés

CF – S -> "E" , "E"

APAATCL 2 Saisie des types de ligne document

APAATCL 2 Saisie des types de ligne document

13/06/02

FREURCS3

EAY

MODIFICATION

Code.....: CF / S Libellé.....: Cde standard

Extract° ECB93 possible	1	Oui
Nature de transaction..	11	Achat vente ferme
Régime de taxe.....	11	Introduction définitive
Relance possible.....	1	Oui
Echéances mult. possib.	0	Non
Sous-traitance possible	1	Oui
Contrôle possible.....	1	Oui
Liste de prd. possible.	1	Oui
Cadencement possible...	1	Oui
Ligne en transit.....	0	Non
Mvt entrée transit.....		
Mvt sortie transit.....		
Dépôt de transit.....		
Palettisation.....		

Créé le 23/09/1994 / PB

Maj le 17/04/2002 / PFA

F10 Action

F24 Touches +

F8 Transfert

En Gescom le code régime de taxe dépend des critères code TVA/Export/Doc./ligne
Il faut indiquer le code régime pour chaque combinaison de ces critères

TCRTSAI 13/06/02	Saisie des codes régimes de taxe	FREURCS3 EAY
Dossier traité 01V4 Dossier STANDARD V4 Compta V4		
Accès direct à un enregistrement		F2 : Duplication enregistrement
Code soumission TVA.....: 0		Code soumission TVA.....: .
Code export.....: 1		Code export.....: .
Type de document.....: C0		Type de document.....: .
Type de ligne.....: S		Type de ligne.....: .
Entrée Modification		
F5 Visualisation		
Visualisation liste		
		Critères de visualisation
		F13 Par code TVA/Export/Doc./ligne
Alt+Effec Effacement écran		
Enregistrement 0/1/C0/S non modifié		

Faire "Entrer" pour saisie

TCRTSAI 1 13/06/02	Saisie des codes régimes de taxe	FREURCS3 EAY
Code soumission TVA.....: 0 Non soumis (Suspension)		
Code export.....: 1 C.E.E.		
Type de document.....: C0 COMMANDE		
Type de ligne.....: S STANDARD		
		MODIFICATION
Code régime de taxe.....: 21 Livraisons exonérées		
Créé le 3/08/2001 / EAU		
Màj le 3/08/2001 / EAU		
		F10 Action
		F24 Touches +

Le code régime de taxe est initialisé dans la table ¶RT, accessible par F4

```

Table MRT ECB93 Régime de taxe fiscal

Indiquez vos options, faites ENTREE
2=modifier 5=visu 6=positionner 8=transfert
0 Code      Libellé      C=Couleur

=
- 11      Introduction définitive
- 19      Autres introductions
- 21      Livraisons exonérées
- 22      Transfert d'un bien taxable
- 23      Facturation travail à façon
- 24      Envoi matériel pour T.A.F.
- 25      Régul commerciale minoration
- 26      Régul commerciale majoration
- 29      Autres expéditions
- 31      Prestations +

F2=Affichage étendu F8=Transfert F24=Touche

visualiser F24 Autres fonct

```

Pour le détail des régimes de taxe, voir l'annexe 4.2

2. EXTRACTION

2.1 Extraction des ventes

Dans menu : ECHANGES DE BIENS INTRACOMMUNAUTAIRES

Option 11 Extraction des ventes

```

XDEB01W      Extraction des données pour déclaration échanges de biens FREURCS3
13/06/02                                           EAY

      Dossier traité 01V4 Dossier STANDARD V4 Compta V4

-----

Société.....: 01
Etablissement.....: 01
Dossier.....: 01V4
Client.....:

Flux de déclaration.....: E

Période de référence (Année/Mois)....: 2002 / 6

Paramètres de soumission
Description Travail.....:

F3/F12 Abandon      Entrée Contrôle      F19 Soumission
Copyright EURÊKA SOLUTIONS 1989, 2001.

```

Période de référence : la déclaration est mensuelle

- pour les livraisons, le mois civil au cours duquel la TVA est devenue exigible dans l'autre Etat membre au titre de l'acquisition correspondante

F19 pour soumettre l'extraction

En cas d'erreur de paramétrage des régimes de taxes, un fichier spoule XDEB21WP, mentionnera la liste des erreurs à corriger :

```

Fichier . . . . : XDEB21WP                               Fichier spoule
Contrôle . . . . :                                         Page/Ligne 1/1
Recherche . . . . :                                         Colonnes 1 - 130
*.....1.....2.....3.....4.....5.....6.....7.....8.....9.....0.....1.....2.....3
XDEB20W          EDITION DES ECHANGES DE BIENS          PAGE : 1
SOCIETE.....: 01          ETAT DES ERREURS          DATE : 13/06/02
ETABLISSEMENT: 01          HEURE: 16:38:43
DOSSIER.....: 01V4
N° BL COMMANDE LIGNE LIBELLE D'ERREUR
00005424 00014262 10,00 TYPE DE DOCUMENT -FA - TYPE DE LIGNE -S- CEXP -1- STVA -0- REGIME TAXE INEXISTANT
00005428 00014266 10,00 TYPE DE DOCUMENT -FA - TYPE DE LIGNE -S- CEXP -1- STVA -0- REGIME TAXE INEXISTANT
FIN DE L'ETAT

F3=Exit F12=Annuler F10=Gauche F20=Droite F24=Autres touches
Fin

```

Dans ce cas, il faut rajouter le code régime de taxe 21 "Livraisons exonérées" pour :

TVA = 0 / EXP=1 / DOC = FA / soumis TVA = 0

2.2 Extraction des achats

Dans menu : TVA Echanges de Biens Intracommunautaires

EX Extraction des achats

Période de référence : la déclaration est mensuelle

- pour les acquisitions, le mois civil au cours duquel la TVA est devenue exigible en France.

F19 pour soumettre l'extraction

```

AECB01W          Extraction mensuelle des introductions          FREURCS3
13/06/02          EAY

Dossier traité 01V4 Dossier STANDARD V4 Compta V4

Société.....: 01
Etablissement.....: 01
Dossier.....: 01V4
Client.....:

Période à traiter (MM / AAAA) : 5 / 2002

Paramètres des éditions AECBEDIP
Imprimante...: PRT01 Formulaire...: *STD Nombre d'exemplaires...: 1
HOLD.....: *YES SAVE.....: *NO
Paramètres de soumission
Description Travail.....: QBATCH

F3/F12 Abandon          Entrée Contrôle          F19 Soumission

```

2.3 Saisies exceptionnelles des données

C'est le même programme en Achats et en Gescom : XDEBSAI

Ce programme permet de modifier, corriger et/ou compléter les données et de créer de toute pièce une DEB

XDEBSAI
13/06/02
Saisie d'une ligne de la déclaration de biens
FREURCS3
EAY

Dossier traité 01V4 Dossier STANDARD V4 Compta V4

Accès direct à un enregistrement

Société.....: 01

Etablissement.....: 01

Numéro dossier.....: 01V4

Numéro client.....:

Période (AA/MM).....: 2001 / 8

Flux (I/E).....: E

Numéro ligne.....:

Entrée Modification

F5 Visualisation

F6 Création

Visualisation liste

Critères de sélection

Critères de visualisation

F13 Par Sté, Etab, Dossier, Client,
Période, Flux

F20 Recherche SQL

par F13, on visualise toutes les lignes extraites

F22 pour visu des lignes complémentaires

XDEBSAI
13/06/02
Echange de biens 93
FREURCS3
EAY

Société
Etablissement
Dossier
Client
Période
Flux

01
01
01V4
2001 / 8
E

Sélectionnez une ligne ou tapez un numéro de ligne: Action

Sl	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)
...	000001	AZ		262,00	21	11	CIF 1	3	68		IE15308763
(6)		262,00	(7)			(8)		4,000			Document: 00005002
...	000002	AZ		1312,00	11	11	EXW 1	3	68		DE
(6)		1312,00	(7)			(8)					Document:

Enregistrement 01/01/01V4/

/2001/08/E/000001 non modifié

F24 Touches +

2 devant une ligne pour la sélectionner

```

XDEBSAI 1 Saisie d'une ligne de la déclaration d'échanges de biens FREURCS3
13/06/02 EAY

Société.....: 01      Etablissement.....: 01
Numéro dossier.....: 01V4    Numéro client.....:
Période (Année/Mois).....: 2001 / 8 Flux de déclaration.....: E
(1) Numéro de ligne.....: 000001

MODIFICATION

Niveau d'obligation.....: 1

(2) Nomenclature douanière.....: AZ
(3) Code pays fiscal.....:
(4) Valeur fiscale (Devise).....: 40,00 EUR Taux....: 6,55957
(4) Valeur fiscale (Euros).....: 262,38
(5) Régime de taxe.....: 21 Livraisons exonérées
(6) Valeur statistique (Euros).....: 262,00
(7) Masse nette (Kilos).....: 0,000
(8) Unités supplémentaires.....: 4,000
(9) Nature transaction.....: 11 Achat vente ferme

Créé le 20/08/2001 / MBR   Màj le 20/08/2001 / MBR   F10 Action
F24 Touches +

Zone MANE obligatoire
  
```

Les zones à compléter apparaissent en sur-brillance

(7) Masse nette (Kilos).....: **0,000**

Compléter la zone, puis accéder au 2è écran :

```

XDEBSAI 2 Saisie d'une ligne de la déclaration d'échanges de biens FREURCS3
13/06/02 EAY

Société.....: 01      Etablissement.....: 01
Numéro dossier.....: 01V4    Numéro client.....:
Période (Année/Mois).....: 2001 / 8 Flux de déclaration.....: E
(1) Numéro de ligne.....: 000001

MODIFICATION

(10) Conditions de livraison.....: CIF / 1
(11) Mode de transport fiscal.....: 3 Route
(12) Origine département.....: 68
(13) Origine pays.....:
(14) Identification T.V.A.....: IE15308763

Document GESCOM.....: 00013034 / 10,000
BL GESCOM.....: 00005002

Document ACHAT.....: / /
BR ACHAT.....:
Facture ACHAT.....:
Créé le 20/08/2001 / MBR   Màj le 20/08/2001 / MBR   F10 Action
F24 Touches +
  
```

2.4 Gestions des périodes clôturées

Accès à la table paramètre ¶CL : périodes clôturées

ZPARGES	02	Table ¶CL	Périodes clôturées	FREURCS3
				EAY
Sélectionnez une ligne ou tapez un code : 200205				
S	Code paramètre	Libellé	Utilisateur	Date
..	199803	Mars 1998	EAY	13/06/02
..	199804	Avril 1998	EAY	13/06/02
..	200010	Octobre 2000	EAY	13/06/02
..	200204	Avril 2002	EB	23/05/02

Une période à clôturer doit être saisie sous la forme "AAAAMM", la table est identique en Ventes et en Achats. Pour déclôturer une période, il suffit de la supprimer de la liste

2.5 Suppression de lignes d'une période non clôturée

Une sélection est possible pour ne supprimer que des lignes spécifiques :

0=> lignes saisies : seules les lignes saisies manuellement seront supprimées

1, 2, 3=> lignes générées : on peut choisir de supprimer uniquement les lignes extraites de la Gescom et/ou des Achats

4=> suppression de toutes les lignes. Cela peut s'avérer nécessaire si trop de zones sont manquantes suite à un paramétrage déficient.

F19 pour soumettre la suppression

XSDB01W 14/06/02	Suppression de lignes de période non cloturée	FREURCS3 EAY
Dossier traité 01V4 Dossier STANDARD V4 Compta V4		
Société.....: 01 Etablissement.....: 01 Dossier.....: 01V4 Client.....: Période de référence...: 2002 / 6		
Suppression.....: 1 0 => lignes saisies 1 => lignes générées (toutes) 2 => lignes générées (ventes) 3 => lignes générées (achats) 4 => toutes les lignes		
Paramètres de soumission Description Travail.....:		
F3/F12 Abandon	Entrée Contrôle	F19 Soumission

Après la suppression des lignes générées, il faut relancer une extraction. Ce n'est qu'après s'être assuré que toutes les données sont correctement extraites ou saisies, qu'il faudra clôturer la période de référence.

3. EDITIONS

Choix d'édition sur listing ou sur document officiel "CERFA" (ex. en annexe 4.3)

```

XEDB01W          Edition de la déclaration d'échanges de biens          FREURCS3
14/06/02                                                EAY

Dossier traité 01V4 Dossier STANDARD V4 Compta V4

-----

Société.....: 01
Etablissement.....: 01

Dossier.....: 01V4

Client.....:

Période (Année/Mois).....: 2002 / 6
Flux (I = Import, E = Export).....: I
Précision (N=Nomenc,L=Ligne).....: L
Paramètres des éditions XEDB20WP          Pagination pour autres éditions
Imprimante...: PRTCOPY          Formulaire...: *STD          Nombre d'exemplaires...: 1
HOLD.....: *YES          SAVE.....: *NO
Paramètres de soumission
Description Travail.....:

F3/F12 Abandon          Entrée Contrôle          F19 Soumission
Copyright EURÊKA SOLUTIONS 1989, 2001.
  
```

Précision (N=Nomenc,L=Ligne).....: N = regroupement par nomenclatures (voir ex. en annexe 4.4)

L = détail de toutes les lignes (voir ex. en annexe 4.5)

4. IMPORTATION VERS IDEP

Les techniques de communication actuelles permettent de ne plus transmettre la DEB au format papier mais sous forme de fichier. Cependant, il a toujours été possible dans EUREKA ERP de générer un fichier au format SAISUNIC/INTRACOM afin de le récupérer sur PC puis l'envoyer par mail à son CISC.

Les douanes mettent à disposition un logiciel de déclaration d'échange de biens (IDEP) permettant d'importer des fichiers et d'effectuer les contrôles de cohérence de la DEB avant envoi.

Etant donné que 2 déclarations (expédition et introduction) doivent être envoyées tous les mois, il est nécessaire de déclarer 2 formats d'importation dans IDEP de la manière suivante en veillant à respecter scrupuleusement l'ordre, la position de début et la longueur de chaque champ :

Modifier le format de données : EUREKA Expédition

Nom du format: EUREKA Expédition

Description: EUREKA : Déclaration Saisunic Expédition

Données à importer: Expédition ou Introduction

Format des données: Text SDF

Chemin: \\10.101.0.12\root\DEB\deb_expédition.txt

Nombre de ligne(s) à sauter: 1 NC8/Références Produits: Code NC8

Champs à sélectionner		Champs repris		
Nom		Ordre	Nom	Longueur
Code devise		39	Département	2
N° Référence facture		43	Pays d'origine	2
Libellé du produit		45	Nature Transaction A	1
Valeur en devise		46	Nature Transaction B	1
Mode de transport		47	Valeur	11
		62	Régime statistique	2
		65	Référence Produit	8
		73	Code Supp. NGP9	1
		74	Masse nette	10
		95	Unités supplémentaires	10
		106	Provenance/Destination	2
		108	Numéro TVA Partenaire	14

Modifier Sortie Aide

Modifier le format de données : EUREKA Introduction

Nom du format: EUREKA Introduction

Description: EUREKA : Déclaration Saisunic Introduction

Données à importer: Expédition ou Introduction

Format des données: Text SDF

Chemin: \\10.101.0.12\root\DEB\deb_introduction.txt

Nombre de ligne(s) à sauter: 1 NC8/Références Produits: Code NC8

Champs à sélectionner		Champs repris		
Nom		Ordre	Nom	Longueur
Code devise		39	Département	2
N° Référence facture		43	Pays d'origine	2
Libellé du produit		45	Nature Transaction A	1
Valeur en devise		46	Nature Transaction B	1
Mode de transport		47	Valeur	11
		62	Régime statistique	2
		65	Référence Produit	8
		73	Code Supp. NGP9	1
		74	Masse nette	10
		95	Unités supplémentaires	10
		106	Provenance/Destination	2
		108	Numéro TVA Partenaire	14

Modifier Sortie Aide

Remarque : le chemin précisé correspond à l'adresse IP de l'AS400.

Le programme de génération de disquette/fichier permet également d'avoir un type de sortie vers IDEP (option 3) et de préciser un nom de fichier au format PC.

(Un flux de déclaration expédition demandera le nom du fichier PC expédition).

TDKT01W B VER.008	Génération de disquettes pour DEB Dossier : 01V4 Dossier STANDARD V5	V5R0.548 SVU
----------------------	---	-----------------

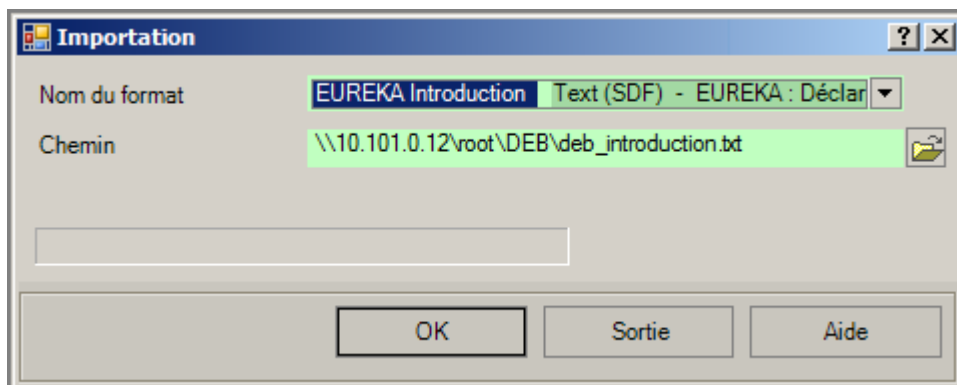
Société.....	: 01
Etablissement.....	: 01
Dossier.....	: 01V4
Client.....	:
Flux de déclaration... : I Introduction	
Période de référence...	: 2010 / 2 (Année / Mois)
Type de sortie.....	: 3 Envoi IDEP (Répertoire \DEB)
Fichier PC Intro.....	: deb_introduction.txt

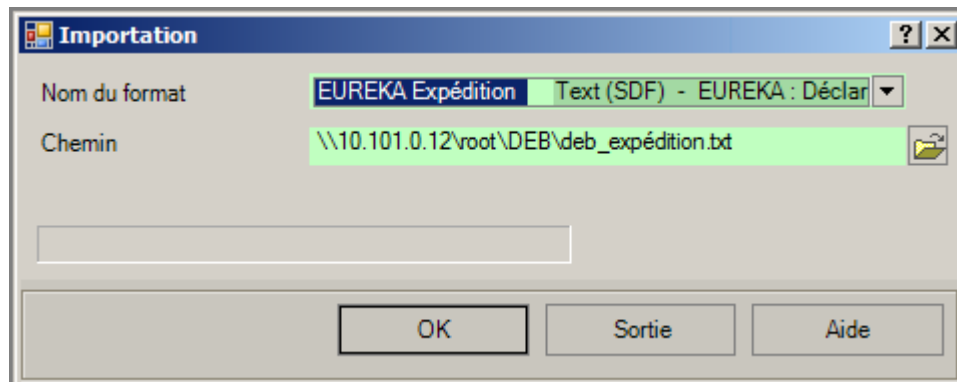
Paramètres de soumission
Description Travail.....:

F3 Abandon	Entrée Contrôle	F19 Soumission
------------	-----------------	----------------

La soumission du travail va créer un répertoire \DEB (si celui-ci n'existe pas déjà) sur la partition IFS de l'AS400 visible sur le réseau depuis un PC à l'adresse
[\\10.101.0.12](http://10.101.0.12) AS400\root\DEB.

Après avoir généré les 2 fichiers (introduction et expédition), ceux-ci pourront être importés dans IDEP de la manière suivante :





Précision : dans le cas des introductions, lorsqu'une facture fournisseur est saisie sur le mois d'extraction après envoi de la DEB, une DEB complémentaire est générée et doit être transmise avec la DEB suivante. Dans ce cas, le nom du fichier à traiter sera précédé des 2 chiffres de l'année.

Nom ^	Modifié le	Type	Taille
 09deb_introduction	08/03/2010 09:11	Document texte	8 Ko
 deb_expédition	08/03/2010 09:12	Document texte	7 Ko
 deb_introduction	08/03/2010 09:11	Document texte	15 Ko

Des tests d'importation vers ProDou@ne ont été réalisés et validés par le centre de collecte de Metz. En revanche, il convient de renseigner le n° d'habilitation dans la table paramètre ¶HA pour chaque code dossier.

```

ZPARAM D5      Gestion du paramètre                                V5R0.639
VER.010                                              SVU
Table.....: ¶HA ECB93: N° Habilitation
Code paramètre.....: 01V4
MODIFICATION
Libellé.....: 6868
  
```

Il est également possible (mais pas obligatoire) de renseigner un mot de passe sur 8 caractères dans la table ¶MP pour chaque code dossier

```

ZPARAM D5      Gestion du paramètre                                V5R0.639
VER.010                                              SVU
Table.....: ¶MP ECB93: Mot de passe
Code paramètre.....: 01V4
MODIFICATION
Libellé.....: MOTDEPAS
  
```

5. ANNEXES

5.1 Les centres de collecte (CISD)

L'envoi des supports magnétiques ou des messages électroniques se fait par l'intermédiaire des centres de collecte de l'administration (CISD : Centres interrégionaux de saisie des données).

CISD de LILLE

Port Fluvial de Lille - 10, place Leroux De Fauquemont
59040 LILLE CEDEX
Tél. : 03 20 08 06 10

CISD de METZ

27, place Saint-Thiebault - BP 20 832
57013 METZ CEDEX 01
Tél. : 03 87 76 12 13

CISD de LYON

41, av. de Condorcet - BP 2155
69003 VILLEURBANNE CEDEX
Tél. : 04 72 82 12 73

CISD de SARCELLES

22 bis, avenue du 8 Mai 1945
95200 SARCELLES
Tél. : 01 39 33 26 60

CISD de ROUEN

13, avenue du Mont-Riboudet - BP 4084
76022 ROUEN CEDEX
Tél. : 02 35 52 36 94

CISD de TOULOUSE

161, chemin de Lestang - BP 1049
31023 TOULOUSE CEDEX 1
Tél. : 05 62 11 24 75

5.2 Les régimes de taxe

5.2.1 A l'introduction

- **Régime 11 : acquisitions taxables en France**

Sont reprises sous ce code les acquisitions intracommunautaires taxables (ainsi que les introductions de biens destinés à un montage ou une installation).

Remarque : Les achats intracommunautaires effectués par un assujetti français en franchise de TVA ne sont pas à reprendre sous le régime 11 mais sous le régime 19.

- **Régime 19 : autres introductions**

Sous ce régime doit figurer l'ensemble des introductions non taxables :

- introductions de biens en vue d'une prestation de services (travail à façon, réparation...);
- réintroductions de biens en suite d'une prestation de services (travail à façon, réparation...);

- placements sous un régime suspensif, y compris le placement de marchandises en provenance d'un Etat membre sous l'un des cinq types d'entrepôts fiscaux prévus par la DA 98-141 E/3 du 20 juillet 1998, parue au *BOD* n°6277 du 30 juillet 1998.

- autres introductions non taxables :

- achats effectués par un assujetti français en franchise de TVA (attestation d'achat en franchise) ;

- achats de biens exonérés de TVA (déchets neufs d'industrie, sang,...) en vertu de l'article 291 II 3 du code général des impôts ;

- dons, cadeaux...

Cas particulier :

Figurent aussi sous ce code :

- les ventes à distance réalisées par un fournisseur intracommunautaire taxables en France (se reporter au chapitre III section 1).

5.2.2 A l'expédition

- **Régime 21**

- **livraison exonérée en France et taxable dans l'Etat membre d'arrivée**

Sous ce régime figure l'ensemble des ventes hors taxes à destination d'acheteurs identifiés à la TVA dans un autre Etat membre.

Les locations-ventes sont assimilées à des ventes et sont reprises sur la déclaration d'échanges de biens avec un code régime 21. Le fait générateur intervient lors de la remise matérielle du bien (de même que pour les ventes avec réserve de propriété). En revanche, les locations avec option d'achat et les locations en crédit-bail s'analysent comme des prestations de location suivies d'une vente lors du dénouement du contrat.

- **transfert d'un bien dont l'affectation est taxable dans l'Etat membre d'arrivée**

Remarque : depuis le 1^{er} janvier 2001, les transferts ne font plus l'objet d'un code distinct mais sont codifiés comme des livraisons exonérées.

Les transferts de biens dont l'affectation est taxable dans l'Etat membre d'arrivée : il s'agit des mouvements de biens sans transfert de propriété, entre deux Etats membres effectués par un assujetti pour les besoins de son entreprise (cf article 256 III du code général des impôts).

Le transfert présente les caractéristiques suivantes :

- 1) il est effectué par un assujetti à la TVA en France ;
- 2) il concerne les biens de son entreprise ;
- 3) il est réalisé pour les besoins de cette entreprise ;
- 4) le transport ou l'expédition est réalisé par l'assujetti ou pour son compte ;
- 5) le bien est envoyé dans un autre Etat membre, à destination essentiellement d'une succursale ou d'un établissement de l'assujetti.

Il s'agit principalement des mouvements de stocks ou de biens d'investissement.

- **Régime 25 : régularisation commerciale entraînant une minoration de valeur (rabais, remise, ristourne...). Cf. chap. III, section 7**
- **Régime 26 : régularisation commerciale entraînant une majoration de valeur. Cf. chap. III, section 7**
- **Régime 29 : autres expéditions**

Il s'agit des mouvements de marchandises suivants :

- expéditions de biens en vue d'une prestation de services (travail à façon, réparation...);
- réexpéditions de biens en suite d'une prestation de services (travail à façon, réparation...)
- ventes à distance dont le lieu de livraison n'est pas situé en France (Cf. chapitre III section I relatif aux ventes à distance) ;
- expéditions de biens destinés à faire l'objet d'une installation ou d'un montage dans un autre Etat membre ;
- livraisons aux forces armées étrangères, aux organismes internationaux et aux ambassades étrangères (pays tiers ou pays de la CE) établis dans un autre Etat membre de la CE. Ces livraisons doivent être reprises sur la déclaration d'échanges de biens sous un code régime 29. Il convient d'indiquer comme pays de destination l'Etat membre de stationnement de cet organisme.
- marchandises communautaires expédiées de France vers un autre Etat membre où sont accomplies les formalités d'exportation (il ne peut s'agir que de cas dérogatoires). Une entreprise française accomplit, pour des raisons dûment justifiées, ses formalités d'exportation en Belgique. Elle procède préalablement à l'expédition des marchandises de la France vers Anvers. Ce flux doit être repris sur la DEB sous un code régime 29. Le code pays de destination est celui de la Belgique.
- dons, cadeaux...

- **Régime 31 :**

- refacturation dans le cadre d'une opération triangulaire

La directive n° 92/111/CEE du 14 décembre 1992 (instruction du 6 août 1993 publiée au bulletin officiel des impôts n° 160 du 20 août 1993) a prévu une simplification pour les opérations triangulaires réalisées sous certaines conditions.

Trois cas peuvent être distingués qui sont exposés à la section 3 du chapitre III.

Le régime 31 concerne exclusivement le cas suivant :

- le bien est vendu par un assujetti A identifié dans un Etat membre 1 à un assujetti B identifié en France qui lui-même revend le bien à un assujetti C identifié dans un Etat membre 3 ;
- le bien est directement expédié ou transporté à partir de l'Etat membre 1 à destination de l'Etat membre 3.

L'assujetti B situé en France doit déposer une déclaration d'échanges de biens à l'expédition sur laquelle il indiquera, en plus des données communes à l'ensemble de la déclaration (cadres A, B, C, et D), le n° de ligne, la valeur fiscale (montant hors taxe des livraisons de biens effectuées au profit du client C établi dans l'Etat membre 3), le régime 31 et le numéro d'identification de l'acquéreur C.

- facturation de matériaux à un donneur d'ouvrage établi dans un autre Etat membre, les matériaux faisant l'objet d'une prestation de services en France

Il s'agit du cas suivant : un vendeur A de matériaux établi en France facture ses matériaux à un donneur d'ouvrage établi dans un autre Etat membre, les matériaux font l'objet d'une prestation en France auprès d'un prestataire B qui procède à l'expédition du bien après prestation à destination du donneur d'ouvrage établi dans l'autre Etat membre.

Le vendeur A doit reprendre sur sa déclaration d'échanges de biens à l'expédition la facturation des matériaux au donneur d'ouvrage avec un code régime 31 et servir uniquement les rubriques numéro de ligne, régime, valeur fiscale (valeur des matériaux) et n° d'acquéreur du donneur d'ouvrage. La DEB doit être établie au titre du mois au cours duquel la TVA est devenue exigible dans l'autre Etat membre au titre de l'acquisition correspondante.

Le prestataire B devra, pour sa part, déposer une déclaration décrivant l'expédition des biens après l'exécution de sa prestation (régime 29).

5.3 Document "CERFA"



fdeb_10838.pdf

5.4 Format des données pour importation vers IDEP/ProDou@ne

5.4.1 Premier enregistrement

POSITION	CONTENU	TYPE	LONGUEUR
1 à 8	"INTRACOM"	AN	8
9 à 12	NUMERO D'HABILITATION	AN	4
13 à 14	PERIODE DE REFERENCE DES OPERATIONS (MM)	N	2
15	FLUX INTRODUCTION = 1 EXPEDITION = 2 INTRODUCTION + EXPEDITION = 3	N	1
16	NUMERO DE SEQUENCE - les sociétés fournissant un seul fichier indiqueront toujours 1 - les sociétés fournissant plusieurs fichiers , indiqueront un n° d'ordre dans une séquence continue	N	1
17 à 23	FILLER		
24 à 27	DATE DE CREATION DU FICHIER (MMJJ)	N	4
28 à 41	SIREN complété par 5 zéros ou SIRET cadré à gauche	N	14
42 à 61	NUMERO TELECOPIE (1) cadré à gauche	N	20
62 à 81	NUMERO TELEPHONE cadré à gauche	N	20
82 à 101	NOM DU CORRESPONDANT	AN	20
102 à 109	MOT DE PASSE (5 à 8 AN)	AN	8
110 à 136	FILLER	AN	27

(1) Le numéro de télécopie est utilisé pour le renvoi de l'accusé de réception vers le déclarant.
Il ne doit comporter ni espaces ni caractères de séparation entre les chiffres.

5.4.2 Enregistrements détails

POSITION	IDENTIFICATION DE LA ZONE	CONTENU	TYPE	LONG	DECLARATION D'ECHANGES DE BIENS (DEB)			
					NIVEAU D'OBLIGATION			
					4	3	2	1
1 à 4	FILLER	Zone à blanc	AN	4				
5	CODE FLUX	- 1 pour INTRODUCTION - 2 pour EXPEDITION	N	1	O	O	O	O
6	FILLER		AN	1	O	O	O	O
7 à 12	NUMERO DE DECLARATION	Zone de 6 numériques cadrée à droite complétée par des zéros non significatifs N° de séquence géré par le déclarant	N	6	O	O	O	O
13 à 18	NUMERO DE LIGNE	Zone de 6 numériques cadrée à droite et complétée par des zéros non significatifs Numéro de séquence des lignes pour une déclaration	N	6	O	O	O	O
19 à 23	FILLER		AN	5	O	O	O	O
24	FILLER	Zone à blanc	AN	1				
25 à 33	NUMERO D'ASSUJETTI (partie SIREN)	N° SIREN de l'entreprise	N	9	O	O	O	O

POSITION	IDENTIFICATION DE LA ZONE	CONTENU	TYPE	LONG	DECLARATION D'ECHANGES DE BIENS (DEB)			
					NIVEAU D'OBLIGATION			
					4	3	2	1
34 à 38	FILLER		AN	5	O	O	O	O
39 à 40	DEPARTEMENT	Zone de 2 numériques indiquant le département - d'Expédition - de Destination - sinon zone à blanc.	AN	2	N	N	O	O
41	MODE DE TRANSPORT A LA FRONTIERE	Zone de 1 numérique si exigible : mode de transport à la frontière nationale - sinon zone à blanc.	AN	1	N	N	O	O
42 à 44	PAYS DE PROVENANCE	Zone de 3 caractères : 1 blanc + 2 alphabétiques servie par le code du pays de provenance (cf : liste jointe), si exigible sinon à blanc	AN	3	N	O	O	O
45 à 46	NATURE DE LA TRANSACTION	Zone de 2 numériques - sinon zone à blanc.	AN	2	N	N	O	O

POSITION	IDENTIFICATION DE LA ZONE	CONTENU	TYPE	LONG	DECLARATION D'ECHANGES DE BIENS (DEB)			
					NIVEAU D'OBLIGATION			
					4	3	2	1
47 à 57	VALEUR FISCALE	Zone de 11 numériques cadrée à droite et complétée par des zéros non significatifs - La valeur est exprimée en francs ou en euros. - sinon zone à blanc.	AN	11	O	O	O	O
58 à 61	CONDITIONS DE LIVRAISON	Zone de 4 caractères 3 alphabétiques cadrés à gauche (INCOTERMS) suivis de 1 numérique à droite (XXXN) - sinon zone à blanc.	AN	4	N	N	O	O
62 à 63	REGIME	Zone de 2 numériques. régime statistique et fiscal	N	2	O	O	O	O
64	NIVEAU D'OBLIGATION	Zone de 1 numérique (valeurs possibles : 1 à 4)	N	1	O	O	O	O
65 à 72	NOMENCLATURE	Zone de 8 numériques si exigible. Nomenclature combinée (NC8) - sinon zone à blanc.	AN	8	N	O	O	O
73	DEVELOPPEMENT STATISTIQUE NGP	Zone de 1 numérique (facultative) - sinon zone à blanc.	AN	1	N	O	O	O

POSITION	IDENTIFICATION DE LA ZONE	CONTENU	TYPE	LONG	DECLARATION D'ECHANGES DE BIENS (DEB)			
					NIVEAU D'OBLIGATION			
					4	3	2	1
74 à 83	MASSE NETTE	Zone de 10 numériques cadrée à droite et complétée par des zéros non significatifs. - Masse exprimée en Kg. - si masse inférieure à 500 Gr. : servir 10 zéros. - si non exigée zone à blanc.	AN	10	N	N	O	O
84 à 94	VALEUR STATISTIQUE DE L'ARTICLE	Zone de 11 numériques cadrée à droite et complétée par des zéros non significatifs. - La valeur est exprimée en francs ou en euros. (1) pour ce niveau d'obligation : zone facultative sauf exception	AN	11	N	N	O (1)	O
95 à 104	UNITES SUPPLEMENTAIRES	Zone de 10 numériques cadrée à droite et complétée par des zéros non significatifs. - si la zone doit être réglementairement servie et que le nombre d'unités supplémentaires est inférieur à 1 mettre "1" - si non exigée zone à blanc.	AN	10	N	N	O	O

POSITION	IDENTIFICATION DE LA ZONE	CONTENU	TYPE	LONG	DECLARATION D'ECHANGES DE BIENS (DEB)			
					NIVEAU D'OBLIGATION			
					4	3	2	1
105 à 107	PAYS D'ORIGINE A L'INTRODUCTION OU DE DESTINATION FINALE A L'EXPEDITION	Zone de 3 caractères : 1 blanc + 2 alphabétiques servie par le code (cf : liste jointe): du pays d'origine à l'introduction du pays de destination finale à l'expédition	AN	3	N	N	O	O
					N	O	O	O
108 à 121	CODE TVA DU PARTENAIRE ETRANGER	Zone de 14 alphanumériques maximum. - 108 à 109 : 2 alphabétiques. code ISO du pays partenaire (Ex: "EL" = Grèce) - 110 à 121 : code alphanumérique de longueur variable selon le pays partenaire (code TVA de l'acheteur dans le pays partenaire : <u>servi uniquement à l'Expédition</u>), sinon zone à blanc.	AN	14	O	O	O	O
122 à 123	CODE COMPLEMENTAIRE POUR LES ASSUJETTIS FRANÇAIS PLURIACTIFS OU PMNA	Zone de 2 caractères (2) Cette zone ne doit être servie que si la DGI a attribué à une entreprise identifiée par un seul numéro SIREN, plusieurs numéros d'assujettis (redevables pluriactifs), ou dans le cas des personnes morales non assujetties à la TVA.	AN	2	O (2)	O (2)	O (2)	O (2)

POSITION	IDENTIFICATION DE LA ZONE	CONTENU	TYPE	LONG	DECLARATION D'ECHANGES DE BIENS (DEB)			
					NIVEAU D'OBLIGATION			
					4	3	2	1
124 à 129	PERIODE DE REFERENCE	Période de référence au cours de laquelle le mouvement de la marchandise a eu lieu, ou la TVA est devenue exigible. - servie sous la forme MMAAAA (MM = Mois, AAAA = Année)	N	6	O	O	O	O
130 à 136	FILLER	Zone à blanc	AN	7				